

DÉPÔT DE FILMS AMATEURS ET FAMILIAUX

Conserver et montrer tout le cinéma, telles sont les missions essentielles de notre cinémathèque. Tout le cinéma, c'est-à-dire non seulement les films d'Eisenstein, Welles, Renoir et Apichatpong Weerasethakul, mais aussi ceux des amateurs, ces artisans de la pellicule qui bricolent des films avec amour.

Sans ce « cinéma modeste », comme il existe un art modeste, notre mémoire du siècle passé ne serait pas tout à fait la même. Sans ces films de famille, nous aurions déjà oublié comment se déplaçaient, comment travaillaient, en un mot comment vivaient nos arrière-grands-parents.

C'est pourquoi, en partenariat avec l'Institut Jean-Vigo (Perpignan), et en relation avec plusieurs partenaires dans notre région, la Cinémathèque de Toulouse a lancé en 2012 un appel à collecte de films amateurs et de films de famille. Parce que nous sommes convaincus qu'ils sont notre mémoire commune. Parce que nous savons les conserver, pour qu'ils restent visibles.

Ne jetez pas vos films ! Ne les détruisez pas !

1. Procédure

- **Le dépôt** : si vous avez des films chez vous, vous pouvez décider de les déposer à la Cinémathèque de Toulouse. Les films doivent être apportés (sur rendez-vous) au Centre de conservation et de recherche de la Cinémathèque de Toulouse où ils seront nettoyés et conservés dans des conditions optimales. Le dépôt fait l'objet d'un contrat signé entre le déposant et la Cinémathèque de Toulouse.

Le déposant reste propriétaire des films qu'il a déposés mais les films restent conservés dans les collections de la Cinémathèque de Toulouse.

Le dépôt est un acte volontaire et gratuit.

- **La numérisation et la mise en ligne** : parce que les films amateurs et familiaux sont des images inédites, rares et uniques, ils peuvent faire l'objet d'une demande auprès des ayants-droit de numérisation et de mise en ligne. Les films seraient alors accessibles sur la bibliothèque numérique de la Cinémathèque de Toulouse et sur le site Mémoire Filmique Pyrénées-Méditerranée (<http://www.memoirefilmiquedusud.eu/>).

Ces usages sont non-commerciaux et sont soumis à l'obtention d'autorisation auprès des ayants-droit des films.

2. Conditions d'établissement de copie numérique pour le déposant

Le dépôt de films est une démarche contribuant à la conservation d'un patrimoine cinématographique le plus étendu possible. Les missions de la Cinémathèque de Toulouse

répondent à une nécessité de conservation et de diffusion de ce patrimoine, et cela ne passe pas par la numérisation de tous les films de sa collection.

Ainsi, l'établissement de copie numérique des films déposés n'est pas systématique. Il fait l'objet d'une concertation entre le déposant et le Conservateur de la Cinémathèque de Toulouse selon les moyens techniques et le temps qu'il est possible de consacrer aux travaux de numérisation.

Il est important de souligner que l'établissement de copies numériques des films déposés ne peut se faire sans l'accord des ayants-droit du film.

Enfin, lorsque la prestation peut être proposée, elle n'est pas tarifée. Seuls sont facturés les supports numériques nécessaires au transfert de support à hauteur de 15 € par support. Dès que le paiement a été effectué, le déposant reçoit un reçu de paiement.

Attention, un long délai d'attente peut être annoncé pour effectuer la prestation (cela peut aller jusqu'à plusieurs années) dû au grand nombre de dépôts effectués dernièrement.

3. Précisions : déposant et ayant-droit d'un film amateur ou de famille

Le déposant est le propriétaire du film physique (la pellicule).

L'ayant-droit est la personne qui a des droits moraux et/ou patrimoniaux sur le film (ex : le réalisateur du film).

Le déposant et l'ayant-droit peuvent être la même personne lorsque la personne qui dépose un film à la Cinémathèque de Toulouse est également celle qui a réalisé le film.

Le déposant et l'ayant-droit peuvent être deux personnes différentes quand la personne qui dépose un film à la Cinémathèque de Toulouse n'a aucun lien avec la personne qui a réalisé le film (par exemple si le déposant a fait l'acquisition du film dans un marché aux puces).

Attention : il peut y avoir plusieurs ayants-droit d'un film amateur. Par exemple : si le réalisateur du film est décédé, que son épouse aussi, et qu'ils ont eu trois enfants, les trois enfants sont ayants-droit.

4. Supports de dépôt :

La pellicule est le support le plus pérenne en termes de conservation de film. La Cinémathèque de Toulouse accepte en dépôt les films sur support 8 mm, Super 8, 9,5 mm, 16 mm, 35 mm, et autres supports pellicule. Mais elle ne prend pas en dépôt les formats vidéo et numériques (VHS, Beta Max, Umatic, DVD...).

Pour plus de détails sur le dépôt de films amateurs et familiaux, n'hésitez pas à nous contacter :

Centre de conservation et de recherche

1 avenue Saint-Martin de Boville

31130 Balma

conservation@lacinemathequedetoulouse.com

Tél : 05 62 71 92 92